



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
outre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne	0 fr 30
Réclames, la ligne	1 16

CARTES DE VISITEIMPRIMÉES AVEC LE PLUS GRAND SOIN
EN CARACTÈRES NEUFS

Sur-fond Carton Bristol

Livraison dans les 24 heures de la commande

AVEUX ET RÉVÉLATIONS HISTORIQUES
de M. BISMARCK.

Il semble que pris de remords ce vieil homme d'Etat, expulsé du pouvoir, voyant sans doute dans ses nuits d'insomnies les champs de bataille parsemés de cadavres de ses victimes veut faire sa confession avant de quitter cette terre.

Une nouvelle révélation historique qui a un certain retentissement, en ce moment, est celle qui est relative à la déclaration de guerre de 70.

L'ancien chancelier a dernièrement avoué s'être rendu l'auteur d'un faux écriture publique, acte qui aurait valu les galères à tout autre que lui.

Il s'agit de la falsification de la dépêche adressée par le prince de Radzivill, aîné de camp du roi Guillaume, au sujet de l' entrevue à Ems du roi avec le comte Benedetti, et télégraphiée officiellement sous une autre forme aux représentants de la confédération de l'Allemagne du nord.

M. de Bismarck qui voulait à tout prix nous faire la guerre fit partir d'Ems un télégramme où l'on disait que Guillaume avait refusé de voir notre ambassadeur.

La rédaction de ce texte provoqua à Paris une explosion de colère et à Berlin une explosion d'enthousiasme qui décidèrent la guerre.

Cette guerre n'avait d'autre but que l'unification de l'Allemagne. Quand donc les peuples seront-ils assez sages pour reconnaître que le seul moyen d'arriver à la suppression de ces boucheries humaines est de remplacer les monarchies par des gouvernements Républicains.

Alors, mais alors seulement, avec la République universelle nous pourrons songer au désarmement général.

Les rois et les empereurs ne sont pas

trempés autrement que nous, que diable! or quand nous avons une querelle à vider nous savons mettre l'épée à la main et laver l'injure dans le sang.

Eux au contraire, se paient la satisfaction d'un spectacle gigantesque dans lequel, pour servir leurs querelles, leurs ambitions, leur fortune, des milliers d'hommes qui étaient la veille en relations d'affaires et parfois d'amitié se massacrent, s'entregorgent, se livrent à tous les excès de la plus grande sauvagerie.

De tels souverains sont des criminels qui se mettent hors la loi et dont le peuple devrait procéder à l'arrestation immédiate.

Vieux.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE,
JUGÉE PAR SES ENNEMIS.**

Dans un important discours qu'il a prononcé à Palerme, M. Crispi, ce vieil ennemi de la France, s'est exprimé en ces termes:

« En vingt ans, la République française a accompli de véritables miracles de sagesse et de persévérance. Elle pourrait servir d'exemple à bien des monarchies.

« Elle a courageusement prisé ses blessures, elle a fait preuve dans sa politique intérieure et dans sa politique extérieure d'une continuité de pensée, d'un esprit de suite inflexible malgré les changements de présidences et de ministères ».

N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire du gouvernement républicain!

Comme suite et conséquence forcée de la dernière circulaire de M. Jamais sur les mesures à prendre pour faciliter et développer l'émigration des français dans les colonies, la commission du budget a, sur la demande du sous-secrétaire d'Etat, augmenté de 20,000 fr. le crédit affecté à l'émigration des travailleurs aux colonies.

On attend au sous-secrétariat d'Etat des colonies les premiers rapports demandés aux gouverneurs par cette circulaire. Ces rapports doivent porter sur les divers emplois de la main-d'œuvre qui pourraient y être utilisés, les divers genres de commerce et d'industrie qui pourraient y être créées ou développées, et en un mot sur les ressources que les émigrants pourraient y rencontrer.

Ces renseignements permettront à l'administration des colonies de créer, selon son désir, un service complet de l'émigration, semblable à celui qui fonctionne en Angleterre et dans les autres pays.

Ils seront non seulement à la disposition de ceux qui en feront la demande mais aussi envoyés aux chambres de commerce, sociétés de colonisation et géographiques, syndicats professionnels, commerciaux, agricoles, et en un mot à toutes les associations intéressées à les connaître.

La réalisation du projet de l'honorable sous-secrétaire d'Etat comblera une lacune importante.

Chronique locale

Une dépêche adressée à M. Dupont, président du Conseil général, le 12 décembre 1892; est ainsi conçue:

Ministre câble Gouverneur suspendre exécution d'arrêt douanes. Signé Biotteau.

M. le Député de la Manche n'a pas perdu de temps, grâce à son activité, et à son influence, il a rempli la mission de confiance qui lui avait été confiée par l'unanimité des membres du Conseil général. Nous n'attendions pas moins de notre sympathique et distingué compatriote, dont la plus grande satisfaction est de rendre service à la colonie de St-Pierre et Miquelon qui l'a vu naître.

Nous apprenons que le principal de notre collège s'est embarqué samedi au



Hâvre et nous arrivera par le prochain St-Pierre. C'est M. Ribery agrégé de l'université, professeur du très important lycée de Valenciennes.

De telles nominations n'ont pas besoin de commentaires et nous dispensent de rappeler la comparaison entre l'enseignement du passé et celui de l'avenir.

L'inauguration du nouveau collège aura lieu dimanche après-midi.

Ce jour-là doit être, comme nous l'avons déjà écrit, un jour de fête pour tous ceux qui comprennent l'importance de l'œuvre de notre gouvernement et de notre conseil général républicain. Manifestons donc notre reconnaissance en arborant notre pavillon.

Prouvons, chers concitoyens, que nous savons apprécier les services rendus par nos dirigeants. Prouvons leur que nous ne sommes ni insouciants ni ingrats.

Vieux.

RETRIBUTION COLLEGALE

Ainsi que nous l'avons dit dans un précédent numéro, le gouvernement local et le conseil général dont les idées progressistes sont bien connues, n'ont certainement pas eu d'autre but que d'améliorer, à l'instar de ce qui est fait chaque jour dans la Métropole, l'instruction de nos enfants.

Si en effet on compare le prix de la pension qui était exigé par les pères avec celui de la rétribution collégiale, on trouve une réduction de 3 fr. 50 par élève, l'enseignement des arts d'agrément n'occasionnant aucune dépense supplémentaire, puisqu'il fait partie intégrante du programme d'enseignement de ce nouvel établissement.

Prenons comme exemple six élèves : Ils payaient chez les pères ;

3 à 10 fr. 00	30 fr. 00
3 à 5 00	15 00
anglais 6 à 5 00	30 00
	Total. 75 fr 00

Au collège laïque au contraire nous avons :

2 à 12 fr. 00	24 fr. 00
2 à 9 00	18 00
2 à 6 00	12 00
	Total. 54 fr. 00

Soit une différence en moins de 21 fr. pour six et 3 fr. 50 pour un élève et par mois.

Le coût des études reste le même pour les deux établissements.

Il est vrai que les élèves de la division classique auront à payer un supplément de 5 fr. 00 d'après la délibération du conseil général de jeudi dernier, mais ceux qui suivront ce cours seront peu nombreux

et appartiendront, à l'exception des bourgeois, à des familles aisées de la colonie.

D'ailleurs nos honorables conseillers généraux comprenant de plus en plus l'intérêt des études, sauront faire de nouveaux sacrifices, et supprimer ce supplément qui a pu faire l'objet de réclamations de la part de certains parents.

Vieux.

CONSEIL GÉNÉRAL DES ILES SAINT-PIERRE ET MQUELON.

Compte rendu sommaire.

Séance du 7 Décembre 1892,

Etaient présents : MM. Dupont, président, Norgeot, v-president; Salomon, secrétaire; Guyon, Cantaloup, Le Tournoux, Guerguin, Lamusse, Le Buf, Yon, Mazier, Bourget, et Clément.

M. le Directeur de l'Intérieur assiste à la séance.

Lecture est donnée de la délibération de la commission coloniale et de la lettre adressée par les membres de l'assemblée qui ont provoqué la réunion extraordinaire dans le but de protester contre l'application dans la colonie du décret du 3 août 1892 fixant à 53,000 francs les frais de personnel et de matériel du service des douanes.

Il est également donné une nouvelle lecture de la lettre adressée par M. le gouverneur à l'assemblée.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Le Buf, Norgeot, Mazier, Salomon, Bourget, Dupont, Yon, ainsi que M. le Directeur de l'Intérieur, le conseil général a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le conseil général, après avoir entendu les discussions, regrette la situation faite à la colonie par l'organisation projetée d'un nouveau et nombreux personnel des douanes;

Considérant que l'assemblée est l'intermédiaire directe entre l'administration et le contribuable; qu'à ce titre il est de son devoir de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts;

Considérant que l'organisation antérieure avec de très-légères modifications suffirait amplement pour assurer le service des douanes dont l'importance à malheureusement trop diminué à la suite de l'application rigoureuse par nos voisins du « Bait act »;

Prenant en considération que le service de la douane a beaucoup moins de charges que les années précédentes, car la colonie traverse en ce moment une crise financière et commerciale, qu'il faut conjurer à tout prix par des économies de personnel et de toutes autres dépenses;

Considérant que le service de la douane avec le personnel qui le composait a toujours parfaitement fonctionné;

Etant donné la diminution constante des recettes effectuées par ce service, et considérant que l'application d'une partie du tarif général dans la colonie aura pour résultat inévitable de réduire ces mêmes recettes dans une certaine proportion;

Considérant l'impossibilité pour l'assemblée d'accepter de bonne grâce une augmentation de plus de 50 % dans les dépenses d'un service, alors qu'il est prouvé que ce même service pourrait fonctionner avec un personnel moins nombreux.

Par ces motifs :

Refuse d'inscrire en dépenses la somme de 53,000 francs pour les frais de personnel et le matériel des douanes et émet un vœu que le décret du 3 août 1892 ne soit point appliqué à la colonie dont il serait la ruine, sans apporter la moindre amélioration à ses finances.

Le conseil général décide en outre que ce vœu sera transmis in extenso à M. le Ministre des colonies par l'intermédiaire de M. le Gouverneur et de M. le Président du Conseil général.

L'assemblée émet en outre le vœu unique que le chiffre de 22,922 francs prévu au budget de 1893 pour le service des douanes, soit maintenu.

Enfin le conseil général, à l'unanimité, délègue près du Ministre, M. Riotteau, député, pour obtenir satisfaction sur les vœux qui viennent d'être émis par l'assemblée au sujet de la douane.

Pour copie conforme :

Le Président, Le Secrétaire,
J. DUPONT. E. SALOMON.

Quoique notre dernier numéro fut en cours de tirage lorsque nous avons connu la composition du nouveau ministère Ribot nous n'avons pas hésité à retarder la distribution de notre journal et à jeter au panier les numéros déjà parus.

Dans sa précipitation à faire sauter un article, pour donner cette nouvelle à nos lecteurs, un de nos jeunes typographes a maladroitement placé : finances Burdeau :

Voici donc aujourd'hui la véritable composition de notre cabinet.

Ribot, affaires étrangères, Bourgeois, justice, Loubet, intérieur, Dupuy, instruction publique et Cultes, Siegfried, Commerce; autres Ministres comme précédent Cabinet, Jamais, tous Secrétariat des Colonies.

Tout en accueillant avec plaisir la nouvelle de la nomination de M. Siegfried, parent d'un de nos honorables concitoyens, au ministère du commerce, nous ne devons pas oublier un des derniers projets de son prédécesseur M. Jules Roche.

Ce dernier frappé des inconvenients

qui ont été signalés, s'était préoccupé de combler dans un court délai une lacune importante et de répondre aux vœux réitérés des chambres de commerce.

Il s'agissait de faire profiter nos colonies d'un service déjà organisé par la métropole pour un certain nombre de pays d'Europe et qui permet aux métropolitains de faire recouvrer leur mandats par des bureaux français.

Il est à désirer que notre nouveau ministère donne suite à ce projet et le mène à bonne fin, dans un bref délai, ce serait une grande économie pour le commerce, et d'immenses facilités dont il est privé.

Espérons en outre que ce projet facilitera les envois de fonds des colonies à la métropole et en diminuera les frais si exorbitants.

Vieux.

DEUX INNOVATIONS A SOUHAITER.

Voici l'année 1892 qui va expirer. A ce sujet nous émettons deux désiderata qui auront, nous le croyons, l'agrément de nos lecteurs.

Premièrement. Dans tous les pays catholiques, il y a une messe de minuit. A Saint-Pierre seulement la messe de minuit est remplacée par une messe dite de cinq heures. Cela n'a aucun sens. La religion catholique se recommande surtout par les vieilles traditions qui y sont attachées. Beaucoup de catholiques qui ne pratiquent plus font exception pour la messe de minuit qui leur rappelle des souvenirs d'enfance. Pourquoi négliger une occasion de rappeler à Dieu ces vieux pêcheurs qui ne vont à la messe qu'une fois l'an? Viendrait-on objecter que la messe de minuit peut occasionner des scandales dans les rues? C'est à faire sourire, si cette objection était mise en avant. A Paris, où on est beaucoup moins vertueux qu'à Saint-Pierre, toutes les églises ouvrent leurs portes à minuit, dans n'importe quel quartier, et l'attitude des assistants est admirable d'édition. Il nous souvient d'avoir vu, à l'église de Belleville, derrière un pilier, un vieux commandant qui, émotionné par l'encens, les cierges et les cantiques, était transformé en fontaine Wallace, tellement il pleurait. Si on craint ici les mauvais farceurs, nous avons une police suffisante pour leur imposer le respect des croyances catholiques.

Nous espérons que le nouveau curé de Saint-Pierre, l'honorable M. Tibéri, qui a exercé son ministère dans les grands centres, rompra avec les errements de son prédécesseur et qu'il prendra l'initiative de rétablir la messe de minuit. Où est le mal si on réveillonne après cette messe? C'est un prétexte pour la famille de se réunir, de chanter à la ronde les vieux Noëls et si de ci de là il y a quelques orgies à

craindre, elles ne seront jamais bien sardana-palesques, les éléments faisant défaut dans la colonie. Il n'y a aucune bonne raison de priver Saint-Pierre de la messe de minuit, à moins qu'elle n'empêche un de ces Messieurs du clergé de se coucher de bonne heure.

En second lieu, nous commençons dès aujourd'hui une campagne contre l'abus des cartes de visite. Ces petits morceaux de cartons qu'on échange aux environs de la Saint-Sylvestre sont souverainement ridicules dans une petite ville où tout le monde se rencontre et se coudoie plusieurs fois par jour. Mieux vaudrait donner aux malheureux l'argent qu'on dépense en bristol et en timbres poste. Ce serait beaucoup plus raisonnable. Si notre proposition rencontre des adhérents nous publierons leurs noms dans nos colonnes avec leur obole. Ils seront déchargés du soin d'envoyer des cartes au premier de l'an et ils ne pourront froisser personne, puisqu'on saura le motif de leur abstention, motif très honorable en lui-même, le soulagement des pauvres.

Quoique les procès soient longs et très coûteux en Angleterre, une jeune dame de ce pays se propose d'en intenter un au directeur du jardin zoologique de Londres.

Cette dame s'était assise en octobre dernier sur un des bancs de ce jardin.

Ayant eu besoin de son porte monnaie, elle le tira de sa poche, et le déposa sur ses genoux.

Peu de temps après, l'éléphant en liberté, sur lequel se promènent les enfants, vint à passer, et prenant sans doute le porte monnaie pour un morceau de pain d'épice, le saisit avec sa trompe et l'avalua, sans autre permission, il contenait six pièces de 25 francs.

La victime de ce vol original s'empressa de porter plainte aux gardiens qui administrèrent à notre adroit filou six litres d'huile de ricin.

L'estomac de ce monstre ne rendit que du cuir bouilli, et le fermoir du Portemonnaie passablement détrempé.

A force d'attendre on vit apparaître deux pièces d'or.

Pendant plusieurs jours notre dame en question se rendait chaque matin au jardin et passait son temps à regarder attentivement notre animal du côté opposé à la trompe.

Elle suivait ses pas et surveillait tous ses mouvements.

Fatiguée de ce manège elle s'est décidée à intenter un procès au directeur du jardin zoologique en l'emboursement de ses quatre guinées.

Elle base sa demande sur la responsabilité des propriétaires des animaux pour les dommages causés par ces derniers.

En France elle pourrait invoquer avec

chance de succès l'article 1385 de notre code civil, mais si nous étions à la place du directeur du jardin, nous lui opposerions l'article 135 du même code.

Après cela méliez-vous des éléphants, ça trompe.

Vieux.

SCÈNES DE LA VIE ST-PIERRAISE

Chez le Docteur X. . ,

La domestique — Monsieur, quelqu'un demande à vous parler.

Le docteur — Qui est-ce?

La domestique — C'est un vieil homme qui à l'air tout pourri.

Le docteur — Faites entrer.

(Entre le personnage tout emmitouflé d'un cache-nez sale, d'un manteau crasseux et chaussé de bottes éculées).

Le docteur — Comment vous appelez-vous?

Le client — Je suis le bonhomme Hiver.

Le docteur — Vous me paraîsez bien malade?

Le client — Hein ! docteur, on dit que je suis pourri.

Le docteur — Comment cela?

Le client — Je ne sais pas comment ça m'est venu. Au revoir j'étais gaillard, vif et piquant. Bien avant Noël, je givrais les vitres de fougères arborescentes, je gelais les pierres à les fendre, je rendais transis même les amoureux sous l'édrap; maintenant je suis sans souffre. Tout le monde m'appelle « pourri » et les patineurs parlent de me déclarer en faillite.

Le docteur — Oh ! oh ! mais c'est très grave! Et que voulez-vous que je fasse pour vous?

Le client — Me rendre mon ancienne vigueur, avec laquelle j'enfermais le Barrachois sous une croûte glacée qui permettait aux piétons d'aller à pied sec de St-Pierre à l'Île-aux-Chênes.

Le docteur à part — Attends un peu, mon bonhomme; si tu comptes sur moi pour te retaper tu te trompes joliment.

Le client — Faites que mes frimas ne soient plus de la frime, et je vous rendrai cela, docteur, en distribuant des fluxions de poitrine à tarlirigo.

Le docteur d'un air narquois. — Je vais vous médicamentez en conséquence, mon petit Ramollinos.

Il rédige l'ordonnance suivante:

Eau des buins publiés 1 litre.

Extrait de tiges de bottes marinées dans de la drache: 25 grammes.

Essence de flan gâté: 10 grammes.

Le docteur à part. Si avec cela, tu n'es pas pourri consumé, j'aimerais mieux être pendu. (Haut). Tenez, mon brave Hiver, prenez cela c'est meilleur que l'élixir Godineau !

Hiver prit le papier et en s'en allant laisse échapper un bruit d'artillerie mouillée).

Le docteur ouvrant la fenêtre — Il est pourri, pourri, (avec un sourire) pourri de chic....

(Il éteint le poêle et se met en bras de chemise.)

CARIBOUT.

PROPOS DE ROSALIE

ABATTIS.

Un grand chimiste a dit : « dans la nature, rien ne se crée, rien ne se perd. » On peut retourner en partie cette formule et dire en parlant d'un ménage bien tenu : « tout se crée et rien ne se perd. » Avec pe : faire quelque chose, tel est le talent de la femme ordonnée. Ainsi voici une volaille. Si vous l'achetez au marché, le revendeur vous proposera d'enlever les abattis, tête, ailerons, pattes, foie et gésier. Ne le laissez point faire, et exigez au contraire qu'il vous les remette, vous en préparez un plat excellent dont nous allons vous entretenir. Si votre volaille a été saignée dans votre cuisine la petite question avec le marchand ne se pose pas. Dans les grandes maisons où on jette l'argent par les fenêtres, ces petits détails sont sans portée, on jette les abattis. Mais dans les ménages bourgeois on les utilise, et on a bien raison, on obtient avec un peu de soin des plats excellents.

Tout d'abord pour que votre plat ait bonne mine, vous coupez vos morceaux de longueur à peu près égale : Le cou en quatre, le gésier en quatre, les ailes en deux, seules les pattes restent entières.

Maintenant, vous pouvez préparer vos morceaux de quatre façon différentes, je vous engage à user alternativement de l'une et de l'autre. C'est si ennuyeux d'être obligé de manger tous les jours qu'il faut varier la préparation, c'est ici surtout le cas de le dire : « L'ennui vient de l'uniformité. » Le premier système consiste à servir avec une sauce aux olives ou aux capres. Je n'ai pas besoin de dire qu'au préalable vous avez grillé les pattes, coupé le bec, nettoyé le tout. Vous commencez à passer les morceaux au beurre ou à la graisse ; Vous retirez les abattis et faites un roux avec le beurre ; Vous mouillez votre roux avec du bouillon si vous en avez, ou simplement avec de l'eau. Vous remettez vos abattis, vous jetez quelques petits oignons, un bouquet, vous dégraissez le tout et vous servez. Vous pouvez ajouter soit des pommes de terre et alors c'est un plat d'abondance, soit des olives, soit des cornichons coupés en tranches.

Tante Rosalie.

(à suivre.)

Dimanche dernier, le maréchal des logis chef Pitotat est parti par le St-Pierre pour jour de sa pension de retraite à Rumilly, (Haute-Saône) son pays natal.

Ses qualités étaient la droiture, la modestie, la fermeté. Une prouesse ceter parmi tant d'autres. C'est lui qui proprie par M. le Commandant Moreau pour la croix supposa cet

inspecteur de ne pas donner suite à sa proposition parce qu'il y avait dans le corps de la gendarmerie des hommes aussi méritant que lui et plus ancien de grade.

Si l'on arque l'œil connu nul doute qu'il eût consacré un chapitre spécial à Pitotat comme un modèle de désintéressement.

La race aujourd'hui s'en perd de ces hommes bons et simples pour qui le sentiment du devoir semble tout naturel.

Une rixe a eu lieu lundi à bord de la goëlette « Marie Aimée » entre deux matelots. L'un a déchiré de ses dents le lobe de l'oreille de l'autre, et l'a recraché aussitôt. Cet acte de sauvagerie sera jugé par le tribunal maritime commercial.

M. Cecconi, propriétaire d'une villa sur la route de Savoyard, promet une récompense de cinquante francs à celui qui fera découvrir le mauvais garnement qui a reçu deux coups de fusils dans une fenêtre de sa villa. Les deux balles ont traversé deux cloisons de par, en part. Heureusement la villa était inhabitée.

Pourquoi donc nos très chers frères disent-ils aux élèves qui se sont fait inscrire au collège qu'ils n'ont plus besoin de retourner chez eux ? Ignorent-ils que l'instruction est obligatoire, qu'ils sont payés pour la donner et qu'ils n'ont pas le droit d'accorder des congés.

Vieux.

Une mère de famille nous raconte, avec mécontentement, la façon surprenante qu'ont les sœurs du pensionnat d'exiger l'aumône de leurs élèves. Chaque élève du premier cours doit donner 5,40 et les autres 2,70 pour la fête de la supérieure, si non elles n'auront pas le droit d'assister à cette fête, on le leur dit et on leur répète QU'IL FAUT apporter cette somme. O Ste Adélaïde tu doit ronger du haut du ciel de ces exigences si peu conformes aux principes de charité chrétienne.

Pourquoi donc à cette établissement les sœurs refusent de prendre l'épargne des enfants en disant quelles ont à occuper d'autres choses que cela ?

ERBATHUM

Le compte rendu du dernier bal mentionnait une adorable blonde à robe verte galonnée d'or, nous avons appris que c'était une robe bleu et nous nous empêsons de rectifier. Il est probable que notre reporter avait des lunettes vertes, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de trouver la demoiselle de plus en plus adorable.

Il la voyait avec une couleur d'espérance ! . . .

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

AVIS

Le vapeur français de 4000 tonneaux BURGUNDIA, partira de Saint-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon vers le 20 mars 1893.

Les prix de passage sont fixés à

80 francs 3^e classe. — 150 francs 2^e classe. — 400 francs 1^{re} classe.

S'adresser pour s'inscrire à

MM. A. Grezet et H. Guérin à St-Pierre. — Level à St-Malo. — A. Hervé à Saint-Briac et Cyp. Fabre à Marseille.

St-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.

Certaines personnes malveillantes ont eu l'amabilité d'insinuer dans le public de la colonie que c'était M. St-Martin Légasse neveu qui voulait abaisser la valeur du doublon dans la colonie. M. Légasse neveu proteste énergiquement contre cette situation contraire à la vérité et ajoute que à son vote à la chambre de commerce à la date du 13 décembre courant, il a expliqué à l'assemblée que l'on courait des dangers pour les transactions commerciales de Saint-Pierre si on ne maintenait pas la valeur actuelle du doublon soit au taux de 86 fr. 40.

M. Légasse neveu est donc pour le statut quo soit le maintien du doublon à 86 fr. 40.

MOUVEMENT DU PORT DE ST-PIERRE

ENTRÉES

8. Souris. R. Grant g. angl. c. Wright, avec bêtes à cornes, pommes de terre, etc. etc.

9. Boston. Marie L. g. fr. c. Ramel, avec farine, lard, et diverses marchandises.

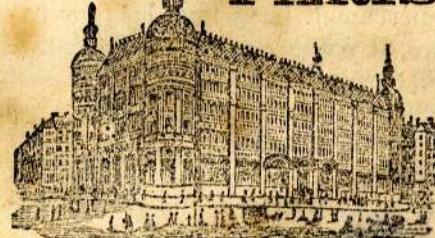
12. Halifax. Marie-Aimée g. fr. c. Dufresne, avec foie.

13. Halifax. Florin g. angl. c. Chesnel, avec farine, sucre et diverses marchandises.

SOUPLES

12. Baie de fortune. Flying Cloud g. angl. c. Purchase avec test.

PARIS



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'HIVER, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C°
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions dans tous les pays du Monde.

Tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution des commandes, ainsi que les conditions d'expédition sont indiquées dans le catalogue.

Interprètes dans toutes les Langues.